Le complément de verbe précise l'action exprimée par le verbe.

Elle <u>ouvre</u> la porte.





Le complément de verbe peut être remplacé par un pronom personnel.

Elle <u>ouvre</u> <u>la porte</u>. Elle <u>l'ouvre</u>.

Le chien <u>regarde</u> <u>la télévision</u>. Le chien <u>la regarde</u>.

Elle ramasse le crayon. Elle le ramasse.

Le complément du verbe ne peut pas être supprimé.



URL: http://opn.to/a/j8zu9